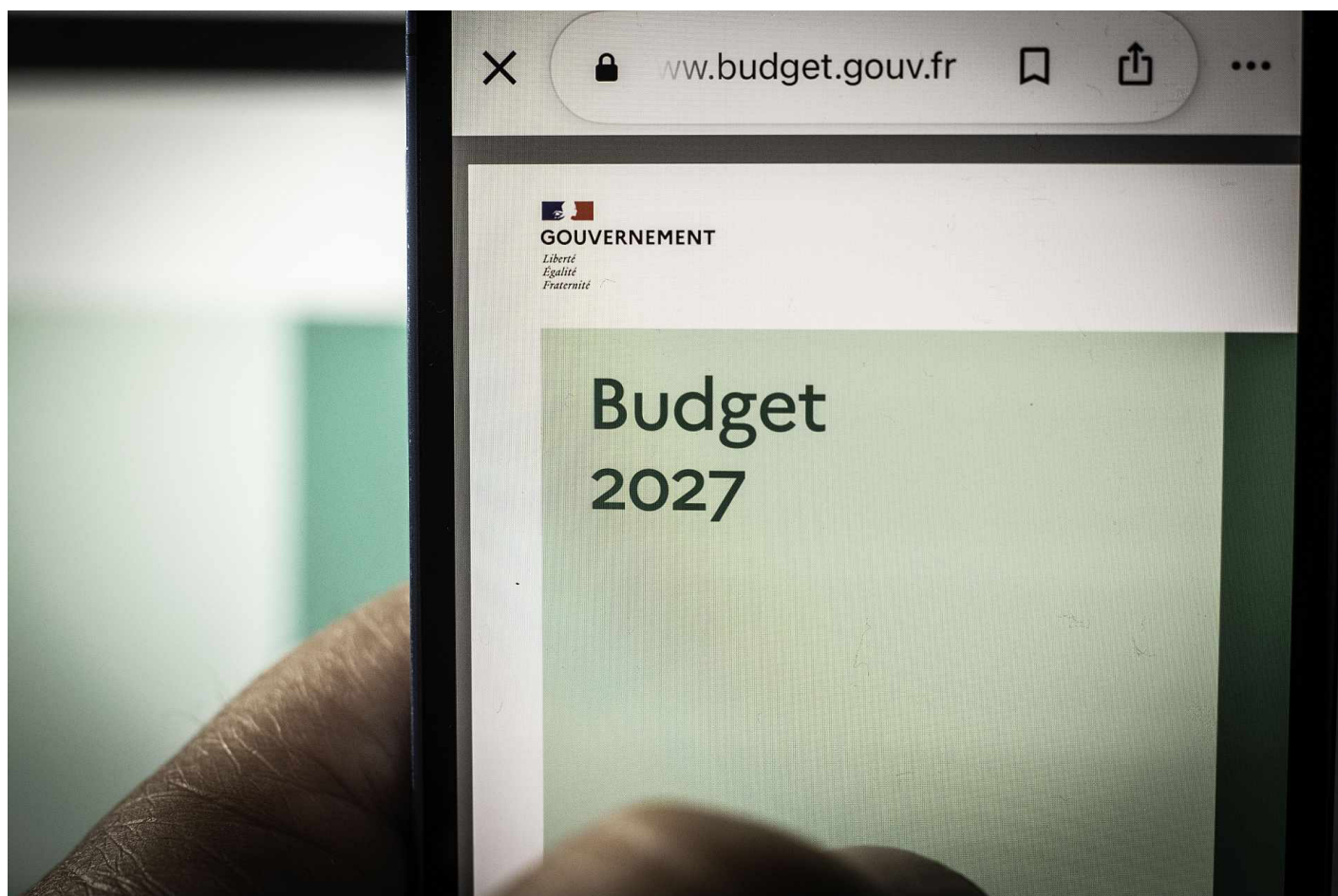


Budget : Retraites et prime d'activité, FO en alerte

INFO MILITANTE Publié vendredi 23 octobre 2026



© KERMALO/REA

En 2027, coup de rabot prévu sur la prime d'activité

À la non-revalorisation de la prime d'activité prévue l'an prochain, s'ajouterait une modification des éléments pris en compte pour le calcul de cette prestation versée (par les CAF et la MSA) aux travailleurs (salariés ou non, selon la composition du foyer et sous conditions de ressources) percevant des revenus modestes. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit en effet que le montant net social (créé en 2023 et inscrit sur toute fiche de paie) sur lequel la prime est calculée soit chargé de nouveaux paramètres pris en compte : la participation versée par l'employeur pour financer une complémentaire santé, un contrat de prévoyance et une retraite supplémentaire (par épargne). Cette modification du mode de calcul, qui conduirait à une augmentation du montant net social, devrait être actée par décret.

Rien ne remplace la hausse des salaires !

Pour justifier ce coup de rabot – le gouvernement visant une baisse de 300 millions d'euros de la dépense due à la prime d'activité –, le ministère du Travail a fait valoir qu'une personne bénéficiant d'une participation de la part de son employeur à ses cotisations santé, prévoyance et retraite supplémentaire percevait actuellement le même niveau de prime qu'une autre, à salaire égal, ne bénéficiant d'aucune participation de son employeur.

L'équité consisterait donc à diminuer la prime octroyée à la première. Si le gouvernement avance qu'il « ne devrait pas y avoir de sortie de bénéficiaires » du dispositif, qui concerne 4,5 millions de personnes, certains salariés pourraient cependant subir « une légère baisse » du montant perçu, concède-t-il. La non-revalorisation, pour un ménage dont la personne référente est rémunérée au Smic, induira quant à elle une baisse de 19 à 39 euros mensuels, selon la composition familiale. L'impact de la modification du mode de calcul n'a pas encore été évalué. Reste qu'à cette prime d'activité, financée par l'État et trappe à bas salaires, déplore régulièrement FO, les salariés préféreraient une vraie hausse de leur salaire brut et payée comme il se doit par l'employeur.

Retraites : FO monte au créneau contre la désindexation des pensions de base

Rejeté en totalité le 16 octobre en commission des affaires sociales par les députés, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) est examiné (dans son texte initial) dans l'hémicycle depuis le 20 octobre.

Parmi les nombreuses mesures décriées, celle portant sur le gel partiel de certaines pensions de base. Visant une économie de 4 milliards d'euros par une telle mesure, le gouvernement prévoit donc que les pensions de base ne soient pas toutes revalorisées comme il se doit en janvier 2027, contrairement aux dispositions du Code de la Sécurité sociale.

Ainsi, seuls les retraités qui perçoivent jusqu'à 1 260 euros par mois (complémentaire comprise) verraient leur pension de base revalorisée à hauteur de l'inflation, calculée sur les douze derniers mois. Au-delà, le gouvernement propose un gel ou, au mieux, une désindexation.

« Les retraités ne sont pas une variable d'ajustement »

FO s'oppose à une telle mesure : « *Il est anormal qu'on demande aux retraités, qui ont cotisé toute leur vie, de faire un effort sur leur pension. Ils ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire* », dénonce Séverine Privat, secrétaire confédérale FO chargée des retraites. L'Union confédérale des retraités FO a déjà interpellé les députés, leur demandant dans un courrier de rejeter cette mesure du PLFSS.

[#CAF](#) [#Code de la Sécurité sociale](#) [#MSA](#) [#PLFSS](#) [#Prime d'activité](#) [#Projet de loi de finances - PLF](#) [#Retraites](#)

Partager cet article :      

Sur le même sujet
